

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115164 - 21 - 3				
2. Nom et adresse de l'opérateur : SCEA LAMBERT TERRAS Le Blois 24230 - BONNEVILLE ET SAINT AVIT DE FUMADIERES Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Montravel rouge 2015, 2016, 2018, 2019, 2020 et 2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Côtes de Bergerac 2016, 2018, 2019, 2020 et 2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Montravel Blanc sec 2019, 2020 et 2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Bergerac rosé 2019 et 2020 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Perigord	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du :	au :
	biologique		22/11/2021	31/03/2023
	biologique		22/11/2021	31/03/2023
	biologique		22/11/2021	31/03/2023
biologique		22/11/2021	31/03/2023	
biologique		10/03/2022	31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 22/11/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 29/03/2022
Le Directeur, François LUQUET



